

ÉCRITURE ET LIBERTÉ EN TUNISIE

UNE JUSTICE (POÉTIQUE) TRANSITIONNELLE

Mohamed-Salah Omri

St John's College – Université d'Oxford

Je suis devenu écrivain parce que j'étais en prison.
Je ne suis pas allé en prison parce que j'étais écrivain.
Gilbert NACCACHE, *Cristal*¹.

JUSTICE TRANSITIONNELLE, HISTOIRE ET MÉMOIRE NATIONALE

La révolution de 2011 en Tunisie a rouvert de vieilles blessures et suscité un appétit de vengeance, mais elle a également rendu possible un processus de justice transitionnelle (JT) effectif. Le besoin de justice dans le pays était immense et des organismes étrangers l'ont rapidement soutenu. Des ONG ont créé des antennes locales, des personnalités engagées ont afflué du Chili, de Pologne, d'ex-Yougoslavie, d'Espagne, d'Amérique latine et d'Afrique pour soutenir cet effort et apporter leur expérience. De fait, la Tunisie a été considérée presque immédiatement comme un laboratoire d'essai pour la mise en œuvre de la JT dans le monde arabe². Mais je dirais que ce processus était plutôt imparfait. La période de transition a fait l'objet d'un débat et de pressions politiques et sociales intenses. Elle a été chaotique et fragmentaire. Le chaos a pris la forme de la multiplicité et de la dérégulation des lieux d'expression des réclamations : des confessions impromptues dans les rues, des programmes de télévision comme *Mudakkarāt saġīn* (« Mémoires d'un prisonnier ») sur la chaîne 2 de la télévision nationale, divers forums ouverts par des ONG, un certain nombre de conférences — organisées en l'occurrence par la Fondation Temimi qui a tenu à enregistrer les victimes, à débattre avec elles, et même à les conseiller³. En

¹ NACCACHE, 1982. Gilbert Naccache a été emprisonné entre 1968 et 1979 avec le groupe de gauche Mouvement Perspectives. Il est surtout connu pour son livre pionnier *Cristal* dont le noyau a été écrit en prison sur des paquets de cigarettes en 1974. Cet essai est dédié aux Perspectives, baliseurs du chemin vers une Tunisie humaniste et égalitaire.

² Le centre international de la justice transitionnelle a prêté attention au pays immédiatement après la révolution. Voir le compte-rendu de son congrès international à Tunis en avril 2011, [disponible en ligne].

³ La fondation a dédié des dizaines de témoignages et plusieurs conférences à ce sujet. Voir, notamment, les dossiers de la Fondation Temimi pour la recherche scientifique et l'information (FTERSI, Tunis), *Études et témoignages sur la torture et répression au Maghreb (1956-2010)*,

même temps, il faut remarquer que l'ensemble du processus de transition a été mis en place d'une façon radicale et plutôt ambitieuse, qui a permis l'élection d'une Assemblée constituante et l'élaboration d'une nouvelle Constitution⁴.

Le sujet des réparations et des dédommagements pour les victimes de l'ère Ben Ali est devenu une question particulièrement urgente, mais les mesures entreprises se sont limitées à des actions en matière de compensation financière des victimes et à l'embauche de ceux qui avaient été licenciés pour des raisons politiques. En outre, la Tunisie n'avait pas de figure fédératrice autour de laquelle toute la nation aurait pu se réunir et se réconcilier, comme ce fut le cas pour l'Afrique du Sud avec Nelson Mandela. Aucun leader n'est parvenu à s'élever au-dessus du champ divisé et affaibli de l'élite d'opposition. Ceci a rapidement conduit à la politisation des éléments de la JT, comme la réparation financière, généralement rejetée par la gauche mais acceptée par les islamistes⁵. Un autre problème se posait pour ceux qui s'étaient associés avec le régime précédent et qui se sont rapidement mobilisés contre ce qu'ils ont perçu comme étant une exclusion injuste. La JT a tardé à se mettre en place malgré l'attribution de crédits de fonctionnement conséquents et l'important statut qui lui a été accordé — comme la création d'un ministère dédié à la JT et aux Droits de l'homme, dirigé par l'avocat islamiste Samir Dilou. En outre, la dimension historique était controversée — date de départ, événements à inclure, etc.⁶. La JT en Tunisie bénéficie néanmoins d'un contexte plutôt favorable, en raison d'une transition politique qui a déjà abouti, entre autres, à une constitution qui met en place les institutions habilitées à mener à terme une JT et à une reconnaissance mondiale accordée par le Prix Nobel de la paix en 2015. En effet, les dispositions transitoires font l'objet du chapitre x de la Constitution, qui stipule dans son article 148, paragraphe 9, que :

L'État s'engage à appliquer le système de la justice transitionnelle dans tous ses domaines et dans les délais prescrits par la législation qui s'y rapporte. Sont irrecevables dans ce contexte l'évocation de la non-rétroactivité des lois, de l'existence d'une amnistie antérieure, de l'autorité de la chose jugée, ou de la prescription du crime ou de la peine.

2013 ; *Éclairages sur la Gauche tunisienne et arabe : parcours, individuels*, 2011 ; *Le terrorisme d'État contre les militaires (1991-1992) : le dossier de Barraket Es-Sahel*, 2013 ; *L'Observatoire de la révolution tunisienne*, 4 vol., 2011-2017.

⁴ OMRI, Mohamed-Salah, « The great Tunisian compromise », *New African*, 28 novembre 2014, [disponible en ligne].

⁵ Voir BEN RAĞAB, Muḥammad, « *Rudūd fi'l mutabāyina fi Tūnis hawl al-ta'wīd al-mālī lil-suğānā' al-siyāsīyīn* κ (« Différentes réactions en Tunisie concernant la compensation financière des prisonniers politiques », *Īlāf*, 8 mai 2012, [disponible en ligne].

⁶ Le ministère a été créé en janvier 2012 et l'Instance de la vérité et de dignité (IVD) en février 2014, cette dernière chargée de traiter les cas de violations des droits de l'homme commis entre le 1^{er} juillet 1955 et le 24 décembre 2013 comme date limite. Les archives de la JT (confessions, fichiers, débats, lois, conférences et ONG) sont dispersées, ce qui rend la tâche du chercheur difficile, et celle de la JT elle-même plutôt ardue.

Ceci a été traduit dans la loi organique 2013-53 du 24 décembre 2013 qui décrit en détail les attributions de l'Instance de la vérité et de dignité (IVD)⁷.

Une controverse a cependant pris des proportions préoccupantes le 26 décembre 2014 : plusieurs camions s'arrêtèrent devant le palais présidentiel à Carthage, avec la mission de transférer les archives présidentielles hors du palais sur ordre de l'IVD, dirigée par Mme Sihem Ben Sedrine. Ce moment a été considéré comme suspect par les uns et utile par les autres, selon la perspective politique de chacun. Mais le point central du débat portait sur l'utilisation de ces archives en relation avec la JT et la mémoire nationale. Le pays venait juste d'élire un nouveau président, dont la relation avec la JT était plutôt compliquée, et certains craignaient qu'il ne s'approprie les archives à son avantage. Le président sortant avait, à son tour, utilisé ces mêmes archives dans une campagne de dénonciation détaillant les liens étroits entre le régime de Ben Ali et des centaines de personnalités, dont des écrivains, des universitaires et des journalistes, dans un livre connu sous le nom de *Livre noir*⁸, paru en décembre 2013.

L'IVD est une institution importante qui résulte de la phase constitutionnelle de la révolution tunisienne et elle porte aussi la trace des contraintes spécifiques de cette période. Elle est intervenue tardivement dans le processus et elle a été désignée et approuvée par le vote de l'Assemblée nationale constituante, en vue de maintenir l'équilibre des pouvoirs au sein de l'Assemblée tout en avançant sur les questions de la JT. Il était donc prévu que la contestation accompagne le travail de la Commission lorsque l'équilibre des pouvoirs a changé après les élections d'octobre-décembre 2014. La loi donne à l'Instance le droit de lire et, en réalité, de réquisitionner tout document qu'elle jugerait pertinent pour son travail : c'est d'ailleurs pour cela qu'elle est allée chercher les archives présidentielles⁹. Des experts et plusieurs organisations émanant de la société civile ont contesté ce droit et ont proposé que les archives soient sécurisées et placées entre des mains neutres (les archives nationales en l'occurrence), car il excède le cadre de la seule JT.

À mon avis, ce débat découle des pratiques très controversées et facilement politisées et instrumentalisées de la mémoire et de la JT. La confusion a à voir avec deux questions liées à l'histoire et aux conceptions du temps. La JT pourrait être considérée comme une tentative de contrôler le passé, en le mettant sous tutelle et en agissant sur lui par le biais de la révision et de la correction. Son action passe concrètement par la confession, la responsabilisation, la restitution, la réconciliation, le pardon, et le soutien actif aux actes de recueillement et de souvenir (mémorialisation, etc.). Toutes ces étapes sont importantes, voire nécessaires, afin de pouvoir construire un avenir différent. Pourtant, il est important de rappeler qu'il n'est pas possible d'effacer ou de changer le

⁷ *Journal officiel de la république tunisienne*, 31 décembre 2013, art. 16, p. 3657.

⁸ Section de l'Information et de la Communication (Tunis), *Maḍūmat al-di'āya taḥta ḥukm Ibn 'Alī: al-kitāb al-aswad* (« Le système de la propagande et de la corruption sous Ben Ali : Le Livre noir »), *Directinfo. L'information de dernière minute*, 2 décembre 2013, [disponible en ligne].

⁹ Voir LAMONT, BOUJEH, 2012. Certains ont décrit le processus en termes de justice de vengeance ou de justice sélective selon leurs positions.

passé. D'autre part, la JT, justement parce qu'elle est transitionnelle, est régie par le temps. Elle s'exerce sur une période de temps qui peut être longue ou bien courte, mais qui demeure, quoi qu'il en soit, limitée. S'il n'en n'était pas ainsi le terme « transitionnel » et l'ensemble du processus n'auraient pas de sens. En Tunisie, le travail de l'IVD a été limité par la loi à une période de quatre ans. Pour des raisons qui sont trop complexes pour être traitées en détail ici, la période concernée a été fixée du 1^{er} juillet 1955 au mois de décembre 2013¹⁰.

En outre, la JT est liée à la loi, aussi bien dans son fonctionnement que dans ses origines, ce qui limite encore davantage le concept. Le concept de justice est lié au crime et à la punition, d'une part, et à la capacité de la loi à instituer la justice, d'autre part. Certains pensent qu'il s'agit donc là d'une conception limitée de la justice ainsi que d'une surévaluation de la loi. La punition est, en soi, insuffisante pour créer une société juste, tandis que la compensation, qu'elle soit matérielle ou morale, est insuffisante pour effacer l'injustice — il en est ainsi du dédommagement dans le cas de la torture, par exemple. Par ailleurs, les racines de la JT se trouvent dans les systèmes libéraux occidentaux qui désignent la primauté du droit comme indicateur principal de la liberté et de la justice dans une société donnée. L'égalité devant la loi est donc le paradigme, indépendamment de la notion de justice en question. La question de la justice sociale n'est, par exemple, pas spécifiquement concernée par cette conception de l'égalité¹¹. La mémoire, d'autre part, engage des processus qui relèvent de la longue durée et de la subjectivité, aussi bien au niveau de l'individu qu'au niveau du groupe. En effet, aucun dédommagement matériel et aucune punition ne sont vraiment capables d'effacer la mémoire d'un corps torturé ou d'une dignité violée. Pour le groupe, il n'est pas possible de réparer ou de compenser ce que l'historien tunisien des subalternes, Ahmed Jdey, a appelé la « douleur collective », celle qui a éventuellement abouti à une action collective que nous pouvons appeler révolution, révolte collective ou insurrection¹².

En définitive, la douleur collective est peut-être tout simplement impossible à effacer de manière complète¹³. La question des archives peut être située dans

¹⁰ Pour plus de détails, voir la loi organique relative à l'instauration de la justice transitionnelle et à son organisation, [disponible en ligne]. Pour une brève critique de cette loi, voir AL-'AFĪF AL-ĠA'ĪDĪ, Muḥammad, « Qirā'a naqdiyya li-qānūn al-'adāla al-intiqāliyya: muqāraba mu'as-saṣātiyya » (« Lecture critique de la loi de justice transitionnelle : approche institutionnelle »), *al-Mufakkara al-Qanūniyya* (« Agenda juridique »), 13, 4 février 2014, [disponible en ligne]. La loi statuant sur la commission et sur la JT est la loi 53 du 14 décembre 2013.

¹¹ Pour le débat sur les intersections entre la culture, la société et la JT, voir VIEILLE, 2012. Mise à part la question des racines culturelles du droit et de la diversité de ces racines, la JT est davantage liée à l'individu qu'au groupe. La compensation est individuelle, tout comme la confession, la réconciliation, etc.

¹² JDEY, 2012.

¹³ La douleur collective — qui est le véritable moteur de la révolution — ne se soumet pas à la JT, et la JT ne la représente pas. La primauté du droit (*'ulwiyyat al-qanūn*) et le prestige de l'État (*haybat al-dawla*) sont essentiellement des concepts antirévolutionnaires qui vont à l'encontre de la douleur collective — à moins qu'on ne les modifie afin de les aligner sur cette douleur. C'est pour cette raison que le concept de justice sociale n'est pas vraiment l'objet de la JT.

ce contexte. Car, à la lumière de ce qui précède, il s'avère que les archives sont essentielles aussi bien à la JT qu'à l'histoire et à la mémoire.

En résumé, la JT, en général, fait référence au temporaire, à l'individuel, au concret et au juridique, même quand elle agit sur ce qu'on appelle la mémorialisation — noms de rues, monuments érigés et autres actes symboliques. Pourtant, l'aspect le plus positif de la JT est, sans doute, le fait qu'elle soit temporaire : c'est là où réside sa force et son efficacité. Elle mobilise des acteurs et des ressources pour intervenir directement dans la gestion du présent et dans la structuration du futur et de la mémoire collective. Elle est justement fondée sur une forme de certitude liée à la notion de droit et à son effet.

Quelle est la position de la littérature dans tout cela ?

Parmi un corpus considérable, je choisirai de me limiter à quelques exemples significatifs, pour privilégier l'analyse des relations entre écriture et justice, dans le sens où l'on peut considérer l'écriture comme justice. Les exemples que je retiens se divisent en deux catégories. La première révèle un certain nombre d'éléments fréquemment associés aux victimes de la dictature, qui cherchent à régler des comptes avec le passé et à instituer une certaine forme de justice. La seconde pourrait être considérée comme un parallèle esthétique à la JT, ou comme une performance littéraire de celle-ci. Le premier est le modèle le plus commun et relève de la rubrique du témoignage écrit (l'appellation arabe courante est *adab al-suġūn* (« littérature de prison »), bien que le terme ne recouvre qu'une branche de cette littérature)¹⁴. Ce genre a connu un essor remarquable depuis 2011, mais il existait déjà bien avant, soit publié en cachette ou à l'étranger, soit censuré. En effet, c'est grâce à ce corpus que nous sommes en mesure de retracer la longue marche de la littérature et de l'écriture vers la justice, alors même que toutes les formes de justice étaient encore bloquées ou sévèrement limitées¹⁵.

Dans *Borġ al-rūmī : abwāb al-mawt* (« Bordj al-Rumi : les portes de la mort »), publié d'abord à Londres en 2004, interdit en Tunisie jusqu'à sa réédition en 2011, Samir Sassi détaille la torture et la détention qu'il a subies pendant dix ans en raison de son appartenance au parti islamiste al-Nahḍa (« la Renaissance »)¹⁶. L'auteur note que ce qui distingue le tortionnaire de la victime c'est la poésie : le premier la hait tandis que la seconde est un poète.

J'ai chuchoté les vers [de poésie] dans une tentative d'éviter les oreilles
des gardes qui n'aimaient pas la poésie même si elle leur faisait éloge¹⁷.

¹⁴ À titre d'exemple, voir FAYSAL, 1983.

¹⁵ À l'occasion de la présentation de l'ouvrage *Al-lahw al-sifr* (« Le Jeu Zéro ») par Bachir Ben Slama en février 2013, dans lequel il réunit ses écrits secrets, Abdeljelil Temimi avait ceci à dire : « La littérature politique, écrite en secret, peut être considérée comme la quintessence de la créativité, car elle combine l'amour de la littérature, l'audace de l'aveu, la force de la volonté, et la capacité d'affronter la répression et la domination en utilisant les valeurs de la créativité » (TEMIMI, 2014, p. 175).

¹⁶ Al-Nahḍa est le plus important parti islamiste en Tunisie, il a été à la tête du gouvernement entre 2012 et 2013.

¹⁷ SASSI, 2011, p. 43.

Ses poèmes écrits sur du papier à cigarette¹⁸, rappelant déjà le précédent de Gilbert Naccache, ont souvent été découverts et détruits par les gardes. Le prisonnier insiste sur l'écriture de son histoire et sur l'écriture en tant que telle (« J'ai protégé ce roman comme si c'était mon propre enfant »). Il finira par faire passer le texte hors de prison en contrebande, caché dans la coque d'une valise¹⁹. L'écriture est, pour lui, à la fois une communication avec la mère, une forme de survie et un moyen de combattre l'oubli. Ce désir de raconter, en particulier à travers l'écriture, guide un nombre important de témoignages et de contes romancés.

Aḥbāb Allāh (« Les amis de Dieu ») de Kamel Cherni est un exemple de cela. Le livre est basé sur des notes prises dans les années 1980 en prison et restées inédites jusqu'en 2011. Dans la constitution du récit aussi bien que dans la forme du texte lui-même, nous trouvons les rouages d'une quête de justice engagée dans le récit, à travers l'enregistrement des événements, des sentiments et des idées, ainsi que le désir de durer par-delà les formes de l'oubli et de l'approbation officielle de l'injustice. Cherni appelle ses notes de prison *ḡanimat ḥarb* (« butin de guerre »), rappelant la célèbre phrase de Kateb Yacine, « la langue française est un butin de guerre », qui décrivait le français comme un gain obtenu à l'issue de la guerre sanglante de libération de l'Algérie. Ce butin est un texte pour lequel Cherni a payé cher mais qu'il a finalement réussi à publier clandestinement. Il était élève au lycée quand il a été arrêté lors de manifestations d'étudiants, emprisonné sévèrement et torturé brutalement. Cherni et bien d'autres avaient raison de se méfier de l'oubli et de l'effacement. Les signes de ce sort étaient visibles.

ÉCRITURE SUR LE MUR

Les geôles du régime constituaient en effet de véritables registres de la répression et de la résistance. Cherni nous offre un aperçu d'une cellule d'isolement dans la prison de Kasserine :

Il y avait des écrits sombres et flous sur le mur. Peut-être du sang ou de la soupe. Des inscriptions sur le sale mur bleu atteignaient le plus haut niveau qu'un être humain puisse atteindre. D'après la forme de l'écriture et le style, on pouvait dire que certaines d'entre elles avaient été gravées avec les ongles dans des moments de désespoir. La plupart des écrits mentionnaient des noms de prisonniers et les dates où ils avaient été jetés dans cet enfer souterrain, des noms de femmes et des expressions de consolation, comme *al-ḥay yurawwiḥ* (« le survivant rentrera chez lui »)²⁰.

D'autres ont été adressées à la mère comme la seule personne qui nous resterait fidèle, à nous « les damnés de ce monde souterrain » :

¹⁸ *Ibid.*, p. 144.

¹⁹ CHERNI, 2012, p. 79.

²⁰ *Al-ḥay yurawwiḥ* est le titre d'un mémoire qu'avait bien lu Fathi Belhadj Yahia, un intellectuel de gauche emprisonné dans les années 1970 (voir BELHADJ YAHIA, 2009).

Winek yā l-ommīma ? Rāna muḍammīn
 (« Où êtes-vous, oh mère ? Nous souffrons »)²¹.

On trouve de nombreux échos de cette inscription dans d'autres textes²².

Al-ḥabs kaḍḍāb wa l-ḥay yurawwih. Awrāq min milaffāt al-yaasar al-tūnīsī (« La prison est menteuse et le survivant rentrera chez lui. Feuilles du dossier de la gauche tunisienne [sous le règne de Bourguiba] ») est un texte clef à cet égard car il retrace la mémoire de la prison depuis les années 1970²³. Belhadj Yahia décrit ainsi sa tentative d'écriture, son expérience quatre ans avant la révolution :

Comme un prisonnier qui gratte le coin de sa cellule avec une petite cuillère, ne sachant s'il était en train d'ouvrir de petits trous qui pourraient grandir avec le temps pour devenir une large fissure, puis une ouverture dans les murs de pierre et apporter de l'espoir, ou bien de jouer à un simple jeu d'illusions pour se tromper lui-même et se donner l'impression qu'il essayait quelque chose qui tirait son sens de l'acte lui-même plutôt que de son résultat²⁴.

La démolition de l'infâme prison du 9 Avril et la mort d'un certain nombre de figures clefs du Mouvement Perspectives et de compagnons de prison ont conduit Belhadj Yahia à penser que « nous sommes en train de perdre la bataille de la mémoire²⁵ ». Il y avait, en plus, un risque de perte, non seulement de la mémoire, mais du sens en tant que tel²⁶.

Les camarades de sa génération, comme Jalila Bakkar, qui a écrit la pièce *Hamsūn* (« Cinquante ») à la suite de la mort du perspectiviste Nouredine Ben Khidr, ont commencé à ressentir cette perte : « c'était comme si mes compagnons, qui ont passé leur vie à bâtir les fondements du sens, avaient commencé à s'interroger sur le sens de leur propre vie²⁷ ». Désespérant d'un changement qui ne pointait pas à l'horizon et d'une justice qui risquait de ne jamais voir le jour, Belhadj Yahia a décidé d'enregistrer l'expérience de sa génération pionnière de militants : « Notre seule consolation est d'écrire. Mes camarades et d'autres qui ont vécu l'expérience des quatre murs doivent écrire... Gardons la mémoire²⁸ ! ». Il protège, ou plutôt affirme, le désir de réviser le passé (de mettre les choses au

²¹ CHERNI, 2012, p. 30.

²² La chanson fait partie du folklore de l'exil et de l'incarcération depuis l'époque coloniale.

²³ Belhadj Yahia est représentatif de toute une génération qui a marqué la Tunisie indépendante : Gilbert Naccache, Hama Hammami, Mohamed Cherfi et d'autres ont en effet saisi l'occasion et se sont employés à récupérer la mémoire, prenant part à un important travail de réécriture de l'histoire. La démocratisation et la culture en Tunisie doivent beaucoup à cette génération.

²⁴ BELHADJ YAHIA, 2009, p. 7 (texte arabe). Toutes les traductions sont de l'auteur de cet article.

²⁵ *Ibid.*, p. 39.

²⁶ Voir BEN FLIS, 2010 ; NASRAOUI, 2013 ; ZEMZMI, 2013 ; FERJANI, 2014.

²⁷ BELHADJ YAHIA, 2009, p. 10. Voir OMRI, 2012a.

²⁸ BELHADJ YAHIA, 2009, p. 52. « On pourrait légitimement reprocher à la gauche son infantilisme, son manque de maturité politique, etc. Mais il serait très difficile d'argumenter contre le fait qu'elle représentait un moment de dignité dans ce pays » (*ibid.*, p. 67).

point), non seulement contre la version officielle, mais aussi contre d'anciens camarades qui ont rejoint le parti au pouvoir et ont commencé à réécrire l'histoire en vue de l'adapter à leurs nouvelles positions. Ceux-ci étaient en train « d'effacer d'un seul trait de plume des étapes de leur vie ou bien de recourir au dénigrement de soi et des autres, ne conservant que les aspects négatifs de notre expérience²⁹ ».

Belhadj Yahia parle de la torture et des abus d'une façon oblique et donne moins de détails que beaucoup d'autres. Mais ses observations sur ses motivations sont très révélatrices en ce qui concerne les aspects clefs de la JT. Il parle de manque de responsabilité et d'absence totale de toute forme d'égalité de traitement devant la loi lorsqu'il s'agit de la police et des tortionnaires. Il observe que parler de la torture est pour lui lié à la crainte d'ouvrir une boîte de Pandore qu'il ne serait pas en mesure de maîtriser, notamment au sujet de sa relation avec son corps et de toute la question de la sainteté et de l'intégrité du corps humain au sein de la culture arabe en tant que telle :

Je n'avais pris conscience de moi-même à travers mon corps qu'au moment où j'étais soumis à l'agression que j'ai vécue pendant l'incarcération. J'ai grandi dans une culture qui nie le corps en utilisant le corps, non pas comme un sacré intouchable, mais plutôt comme un moyen dont la valeur croît proportionnellement à la capacité de violer la sainteté du corps de l'autre³⁰.

Dans une société où la masculinité se mesure souvent par des combats de rue et par différents types de violences subies ou infligées aux autres, les tortionnaires, soutient-il, proviennent du même horizon culturel : « Ils nous ressemblent, à nous les Tunisiens, à un degré troublant. Ils ne viennent pas d'une autre planète³¹ ! ».

Ces pensées ont été occasionnées par la question d'une lectrice du livre avant sa publication. Elles sont donc des réflexions au sujet de la torture, de la justice et des racines culturelles de la violence, ainsi qu'au sujet de leur expression dans le cadre du témoignage. Grâce à cette interaction avec des écrivains, Belhadj Yahia se réconcilie avec la violence perpétrée contre lui, la transformant en une réflexion sur la société en tant que telle. Il faut noter que l'écriture collective entreprise par Belhadj Yahia est une expérience nouvelle et intéressante. Elle est préfacée par une discussion sur la mémoire et sur ses limites, mais aussi sur le danger imminent de perte d'une mémoire collective du groupe ; et par le désir de régler des comptes en appelant à se souvenir collectivement des événements³². Comme dans une sorte de thérapie de groupe sans attente de rétablissement, Belhadj Yahia met presque à l'écart son propre traumatisme. Il cherche plutôt à rendre justice à la mémoire des camarades et des compagnons

²⁹ *Ibid.*, p. 105.

³⁰ *Ibid.*, pp. 190-191.

³¹ *Ibid.*, p. 191.

³² *Ibid.*, p. 13.

de prison dont l'histoire ne peut être écrite que par eux-mêmes, ceux qui ont été exclus de l'historiographie officielle et négligés par une politique à courte vue et par des historiens consentants. Dans une préface à une édition du livre parue après 2011, il revoit et met en valeur ces actes de résistance d'une façon rétrospective : « Ce mur s'est effondré maintenant [se référant à la révolution de 2011], et il doit y avoir une relation entre le grattage minuscule et la chute du mur³³. » L'effondrement du mur aura en fait une incidence significative sur la littérature.

HISTOIRES LIBÉRATRICES

Si l'on devait localiser l'épicentre de la douleur collective en Tunisie, on pourrait certainement y inclure Jerissa, une petite ville minière du Nord-Ouest près de la frontière algérienne. En fait, géographiquement, Jerissa est au centre même de la Tunisie marginalisée, d'où a émergé la révolution et où d'innombrables rébellions ont eu lieu auparavant. C'est de Jerissa que vient Saad Cowboy, le personnage principal de *Kalb bin kalb*. Et, comme Jerissa et « l'autre Tunisie » — ainsi que le poète Awlad Ahmed³⁴ a appelé la région —, Saad incarne et condense dans son itinéraire, dans ses attitudes et dans sa famille, la mémoire locale d'un bourg construit par les Français pour extraire le fer. Une ville où Maltais, Italiens, Espagnols, Sardes, Marocains et Algériens sont venus travailler, transformant le lieu en une ville cosmopolite « méditerranéenne », à deux-cents kilomètres de la mer la plus proche ; une ville avec des bars, des maisons aux toits rouges, des rues portant des noms français et des quartiers dédiés à chaque communauté, qui portent encore les noms des habitants européens disparus depuis longtemps³⁵. Le livre est écrit par le fils le plus célèbre de Jerissa, Taoufik Ben Brik, un opposant à Ben Ali, journaliste, essayiste, romancier en français et en arabe, aujourd'hui célèbre chroniqueur dans les médias et auteur d'un best-seller³⁶.

Kalb bin kalb est, à mon avis, un parallèle esthétique à la révolution dans sa phase transitoire, à cause de sa langue, son style, sa narration et sa structure. Il est également le livre de la période qui, écrit dans le dialecte régional du Nord-Ouest, enregistre les événements et les questions soulevées depuis 2011, et ne reconnaît ni frontières ni limites, progresse grâce à l'association libre, fait usage fréquent d'injures, n'épargne rien ni personne. Comme un torrent ou un barrage rompu, tout jaillit en même temps, d'une manière chaotique et irrésistible. Il imite — ou plutôt met en récit — la colère refoulée et le soulagement exprimé par Abdenaceur Laouini sur l'avenue Bourguiba quand Ben Ali a pris la fuite. Au cours des premières semaines de la révolution, les rues et les ondes ont été transformées en forums de confession après des décennies de répression de toute

³³ *Ibid.*, p. 8.

³⁴ Pour en savoir plus sur Awlad Ahmad et la poésie de résistance en Tunisie, voir OMRI, 2012b.

³⁵ Voir son reportage « Tunisie : Jerissa, région de galère qui aimerait renaître de ses cendres, *SlateAfrique*, 8 novembre 2012, [disponible en ligne].

³⁶ BEN BRIK, 2013.

opposition publique et de surveillance suffocante de la vie privée³⁷. Cela permet de comprendre ce que j'appelle la « surcharge référentielle » et le registre, deux éléments qui expliquent, en partie, le caractère local du texte. L'expression « surcharge référentielle » décrit un discours tellement chargé de références (chants, slogans, différentes langues, événements, noms...) que, même lorsque toutes les références sont comptabilisées, le sens reste insaisissable. L'attention est attirée en permanence, non pas par ce que le discours dit, mais par les références auxquelles il renvoie³⁸. En effet, il s'agit d'un texte très tunisien, et c'est dans ce sens également qu'il imite la situation tunisienne dans son unicité et son étrangeté.

Le succès commercial surprenant du livre, dans un pays où les gens ne lisent pas vraiment beaucoup, nécessite une explication. Ben Brik affirme en avoir vendu quarante mille exemplaires, bien plus que n'importe quel livre dans la Tunisie postrévolutionnaire. À un certain niveau, *Kalb bin kalb* — le titre étant une injure dont la force de l'insulte, dans une culture qui lie le chien à l'impureté, n'est pas traduisible par « fils de chien » —, est un peu comme les drogues douces, illicites et largement consommées mais à peine mentionnées ouvertement. Cependant, et sans doute en raison de son lexique transgressif, il n'a pas été soumis à l'examen public ni à la consommation ouverte. En fait, on pourrait dire que le récit est un exemple pionnier où la démesure — cette attitude de l'individu maghrébin que le regretté Abdelwahab Meddeb liait à l'écriture en français, plutôt qu'à la « langue liturgique » (l'arabe) — est exprimée en arabe tunisien. Le livre est, en un sens, la révolution de Ben Brik, et c'est grâce à la révolution tunisienne que le livre a été possible en premier lieu. La révolution a déchaîné les Tunisiens et a aboli la médiation entre l'écrivain et le public. Exprimer la démesure et l'excès dans le dialecte tunisien, c'est donner une expression poétique de la liberté dans un idiome marginalisé. L'usage d'un dialecte régional qu'on ne peut entendre que dans la Tunisie marginalisée revient à subvertir les attentes des lecteurs. En effet, l'un des effets visibles et audibles de la révolution a été ce que j'appellerais « une démocratisation de registres »³⁹. Pour la première fois depuis des décennies, le système de l'autorité n'exerçait plus de contrôle sur la langue. La révolution n'est-elle pas justement la récupération de la langue et

³⁷ Sur les premiers mois de la révolution, voir OMRI, Mohamed-Salah, « The first anniversary of democracy in Tunisia is a few days away: Is there anything to celebrate? », *openDemocracy*, 18 octobre 2012, [disponible en ligne]. Voir aussi la célèbre séquence vidéo immortalisant ce cri de liberté, [disponible en ligne].

³⁸ À titre d'exemple, voir BEN BRIK, 2013, p. 191, où une seule phrase renvoie à trois registres différents par la technique des flux de conscience : « *Hrām hrīr wa fūṭa sūrī* » (« voile en soie et serviette moderne ») reprend une chanson populaire tunisienne ; « *Ra'asni yā gada'* » (« fais-moi danser mon gars ») est une expression égyptienne associée à la danse du ventre et « *el-gada' gada' wa el-ḡaban ḡaban* » (« un brave est un brave, un lâche est un lâcheur ») provient d'une chanson politique de Cheikh Imam.

³⁹ La révolution a été également linguistique, ou visible dans la langue (hiérarchie inversée des registres contre la langue de bois, la langue corrompue, la langue de l'ancien régime, etc.). Voir OMRI, Mohamed-Salah, « The Tunisian revolution three years on », *openDemocracy*, 17 décembre 2013, [disponible en ligne].

son imprégnation d'un sens différent ? « Elle rend les signes aux choses » ou, dans l'idiome de la JT, elle réconcilie la langue et le sens. En même temps, la distance entre la douleur et l'expression de la douleur est en quelque sorte réduite. Les jeunes rebelles de Jerissa trouvent en Saad Cowboy une image d'eux-mêmes. Cette reconnaissance et cette stylisation trouvent leurs racines et leurs antécédents dans le théâtre et dans le cinéma tunisiens en particulier, mais elles vont bien au-delà⁴⁰. C'est dans ce sens que *Kalb bin kalb* réconcilie la littérature avec la rue, l'écrit avec le parler, exprimant ainsi la marginalité révoltée, une marginalité « au pouvoir », tout éphémère que fût son règne.

Kalb bin kalb est un livre transitionnel dans la mesure où il ouvre des horizons, rompt avec le passé, mais il n'a pour l'instant pas vraiment encore de descendants. Tout comme le livre lui-même ou comme son auteur, Saad Cowboy est un conteur guidé par ses histoires, contrairement au conteur classique.

En grandissant, Saad Cowboy s'est mis à raconter des histoires, les histoires vinrent à lui et il ne savait les retenir, ni les contrôler ; il les laissa faire ce qu'elles voulaient. Les histoires s'étaient, se promenaient, respiraient, juste comme un prisonnier dans la cour de la prison. Dès l'enfance, il a compris que les histoires sont un être vivant, qui respire, sent, vit et meurt. Tout comme nous. Un être qui n'a pas seulement un corps, mange, boit et chie. Un véritable être humain avec qui vous pourriez parler, que vous pourriez appeler par son nom ; comme les anges ou l'âme ; vivant dans l'air, comme l'air ; des lettres, des chiffres et des mots⁴¹.

Des événements particuliers déclenchaient en lui un flux d'histoires qui sont restées cachées profondément à l'intérieur :

des histoires qui dormaient, humides, poussiéreuses, au fond de son cerveau. Il les secouait et les étalait pour les mettre à sécher. La pourriture qui en sortait était effrayante... Où se cachait tout cela ? L'entêtement des gens, la peur des gens, la trahison, les opportunistes, les menteurs, les mouchards...⁴².

Saad est également un écrivain : il écrivait ces histoires, mais craignait l'écriture et s'efforçait d'imiter la meilleure⁴³. Saad devait écrire l'histoire, ce qu'il fait — on pourrait y voir, sous-entendues, une apologie du livre et une justification de son style, de son langage et de son ton. Son livre est comme des « balles de plomb. Il tire sur tout ce qui bouge⁴⁴ ». Saad est peut-être un cow-boy, mais il a

⁴⁰ Je songe à la pièce de théâtre *Gassālat al-nwādir* (« Pluie de moissons ») et au nouveau théâtre en général, aux films de Nouri Bouzid et, bien avant eux, à Salah Garmadi et *al-adabiya al-ṭalī'iya* (« l'avant-garde littéraire »), à Bachir Khayef, et à de nombreux poètes engagés ou alternatifs (Belgacem Yacoubi et d'autres).

⁴¹ BEN BRIK, 2013, p. 212.

⁴² *Ibid.*, p. 214.

⁴³ *Ibid.*, pp. 64-75.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 73.

pour toute arme un stylo. Sur une avenue Bourguiba déserte, à la suite d'une fuite imaginée de Rachid Ghannouchi, le leader islamiste dont le parti a dirigé le pays au moment de l'écriture du livre, et d'une nouvelle révolution menée par Neiruz, la fille aînée du leader de la gauche, Chokri Belaid, assassiné le 6 février 2013,

[Saad Cowboy] regarda à droite, puis à gauche ; il tira un stylo et le manipula comme un pistolet, visa en l'air. Bang ! Bang ! Puis il mit le stylo près de sa bouche et souffla dessus comme pour dissiper la fumée sortant d'une arme à feu ; il le fit tourner trois fois en l'air pour le faire atterrir tout droit dans la poche de sa chemise⁴⁵.

Dans les systèmes de répression, où la justice est niée, l'écriture dite de résistance ou de protestation cherche à représenter la douleur individuelle et collective, à dire le non-dit. Elle cherche à révéler les faces cachées de l'histoire et à punir, avec les moyens qui lui sont propres, le mal. C'est en ce sens que la littérature est une archive. Et c'est une archive d'un genre particulier ; une archive qui met en scène des questions réprimées et qui interprète les archives. Elle le fait en-dehors des paramètres de l'État de droit et en dépit d'eux ; et indépendamment des mécanismes et des processus institutionnels de la JT. Son importance, en fait, réside dans le fait qu'elle survit à la JT dans le temps. Pour cette raison, cette littérature fait se rejoindre la justice historique et la JT, ou plutôt transcende les deux au sein du poétique. Celles et ceux qui ont souffert l'injustice, celles et ceux qui tentent de représenter leur souffrance, ne cherchent ni réparation, ni compensation, ni justice temporaire. Ils inscrivent l'injustice vécue par le corps et la communauté. Dans un sens, la littérature perpétue, précisément, le transitionnel dans la JT. Elle rejette également toute assimilation entre douleur et commodité (argent, monuments, noms de rue, etc.). Alors que la JT reconnaît et met en œuvre l'échange (la douleur contre l'argent, la douleur contre la représentation symbolique, la douleur contre le pardon...), la littérature enregistre l'impossibilité d'un tel échange. Elle tente d'imiter la douleur en tant que telle, non pas à l'échanger contre ce qui n'est pas la douleur — il y a bien sûr des fonctions thérapeutiques de l'écriture, mais ceci limite la discussion à l'écriture comme une forme d'échange, ce qu'elle n'est qu'en partie. Ce qui demeure une fois que la fonction d'échange est remplie, c'est la littérature ou le récit littéraire de la douleur. En Tunisie, alors que la révolution a libéré les histoires, elle demeure, du moins en partie, le produit d'histoires libératrices. Dans un sens, on pourrait dire : c'est grâce aux histoires libératrices écrites par Cherni, Belhadj Yahia, Sassi et bien d'autres, que Saad Cowboy existe en premier lieu, et c'est grâce à elles qu'il se sent habilité à mettre en liberté ses propres histoires. Alors que la JT continue de traîner, et pourrait bien se perdre en chemin, on pourrait dire que la justice poétique a été accomplie.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 75.